Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 029-212900245-20251124-2025_157AR-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 novembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	22	23

Vote
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
10 novembre 2025

N° de la délibération
2025-157

L'an 2025, le 17 novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 10 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 10 novembre 2025.

Présents (22) : **M.** TROADEC Christian, MAIRE,

Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRE Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole

et MM : AUFFRET Ludovic, BERNARD Joseph, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves

Absents ayant donné procuration (1) : BOUSSARD Laure à THOMAS Pierre-Yves

Absents (6) : BRIAND Philippe, CADIOU Alain, CLAUDE Mickael, LE GUERN Isabelle, YVINEC Jérôme, ZAIED Martine.

Le quorum est atteint.

A été nommé secrétaire : THOMAS Pierre-Yves

Actes rendus exécutoires par :

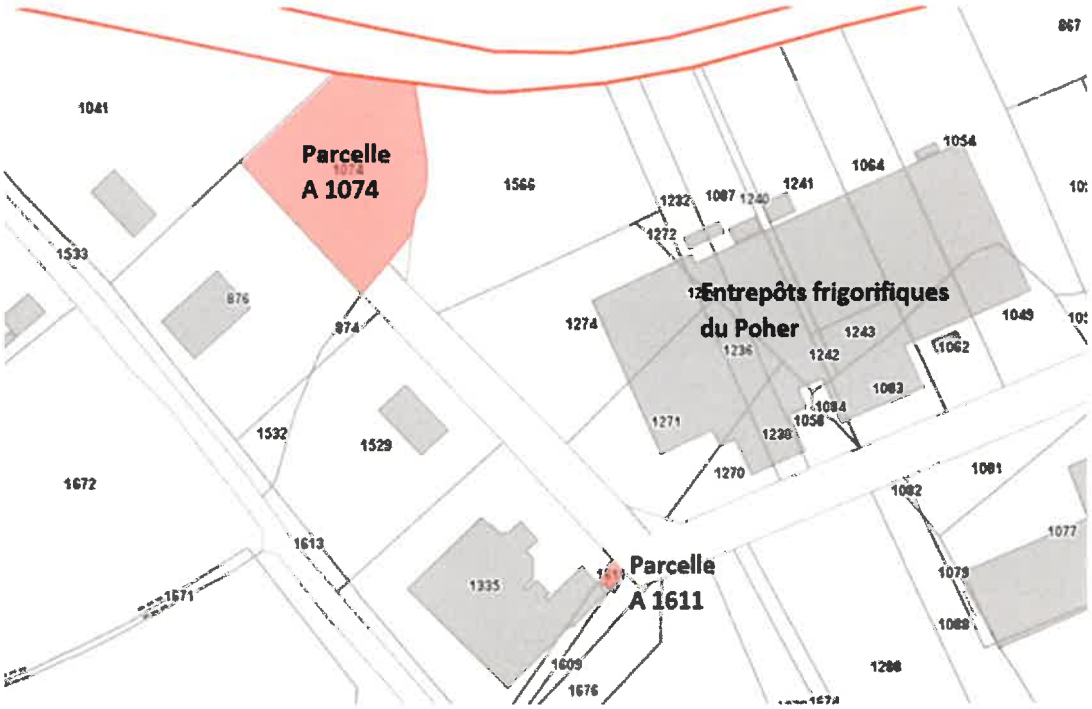
- La publicité sur le site internet, à compter du 21 novembre 2025
- La transmission au contrôle de légalité le 21 novembre 2025

Convention de servitude ENEDIS – régularisation pour les parcelles A 1074 et A 1611

Rapporteur : H. PHILIPPE
Annexes 84 - 2025 - ENEDIS - Convention de servitude René Pleven

Une étude notariale a été sollicitée par la société ENEDIS afin d'établir un acte notarié relatif à l'implantation d'installations électriques sur deux parcelles appartenant à la commune : les parcelles cadastrées section A-1074 et A-1611.

Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 029-212900245-20251124-2025_157AR-DE



Cette convention implique la mise en place d'une servitude sur une bande de 3m de large, pour deux canalisations sur une longueur totale d'environ 90m. Par cette convention, la commune autorise Enedis à faire pénétrer sur sa propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Une convention sous seing privé a été conclue entre la commune et ENEDIS, cependant, elle n'a jamais été régularisée de manière authentique.

À la demande d'ENEDIS, et à ses frais exclusifs, il convient désormais de procéder à la régularisation administrative et juridique de cette opération, par la signature d'un acte authentique.

Le point a été présenté en commission urbanisme le 05/11/2025.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***Approuvent la convention***
- ***Habilitent le Maire à signer les actes nécessaires à l'aboutissement de la procédure***

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme :

A Carhaix-Plouguer, le 18 novembre 2025

Le Maire,

Christian TROADEC

MAIRIE DE CARHAIX - PLOUGUER 29270